

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil d'Administration du CCAS, suite aux élections municipales de 2014 se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, mercredi 19 février 2020 à 19 heures conformément aux convocations du 12 février 2020.

Est inscrit à l'ordre du jour : procès-verbal du 18 septembre 2019 ; atelier équilibre CARSAT ; questions diverses.

Séance du 19 février 2020

L'an deux mille vingt, le dix-neuf février à 19 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Eric THOMAS, Président.

Date de la Convocation du Conseil d'Administration : 12 février 2020.

Présents : Mesdames Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ, Ornella MIMY, Valérie VESCHAMBRE, Monsieur André FEUNTEUN, Mesdames Odile LAUBY, Paulette VERT, Eliane BONNEVIALE ;

Secrétaire de séance : Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le Conseil d'Administration aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

2020/001 – CONVENTION DE PARTENARIAT 2020 AVEC L'ARSEPT

La convention 2020 de partenariat avec l'Association Régionale Santé Education et Prévention sur les Territoires (ARSEPT) pour bien vieillir en Auvergne est présentée à l'assemblée.

Cette convention définit les modalités de coordination pour la mise en œuvre d'actions auprès des personnes retraitées et vise la prévention du vieillissement, la préservation de l'autonomie et la promotion de la santé.

Il s'agira pour le CCAS de promouvoir les actions à mettre en place auprès des retraités.

La convention prévoit que le CCAS peut demander une participation financière pour certains ateliers, pouvant aller jusqu'à 20 euros pour l'ensemble des séances d'un atelier.

Les membres unanimes :

- demandent au président de signer la convention qui permet la mise en place d'ateliers ou conférences ;
- fixent à 10 euros, le montant à recouvrer. Les titres de recettes seront établis en ce sens ;
- examineront les cas de difficulté de paiement manifestés par les personnes inscrites.

Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Délibération : affichée le 26/02/2020

transmise au Préfet le 26/02/2020

CHOIX DES ACTIONS 2020 – ARSEPT

L'atelier équilibre s'étendra sur 12 semaines (1 séance test + 10 séances de travail + 1 séance bilan).

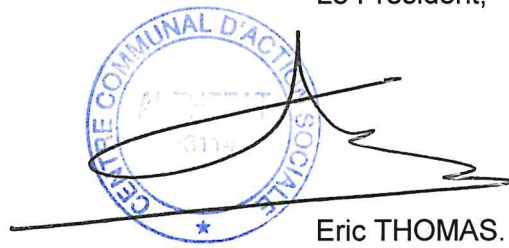
La réunion de présentation de cette action programmée lundi 24 février 2020 à 14h30, sur invitation des retraités, recensera les personnes intéressées et fixera le planning.

Si plus de 14 personnes sont retenues à l'issue de la séance "test", la mise en place d'une deuxième séance pourrait être demandée à l'ARSEPT pour le bénéfice de l'action par tous(tes).

Adoption des délibérations n°2020-001 à 2020-001

Fin de la séance à 20 heures 15.

Le Président,

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "CENTRE COMMUNAL D'ACTIVITES SOCIALES" around the perimeter and "63114" in the center. A small blue star is located at the bottom of the stamp. The signature is a stylized, cursive line that starts from the left, loops around the stamp, and ends with a sharp point on the right.

Eric THOMAS.